

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-402 DU 15 SEPTEMBRE 1998

autorisant Monsieur ISSA Moctar
à perdre la nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation du 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des ministères ;
- Vu** le décret n° 97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;
- Vu** la requête de Monsieur ISSA Moctar et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** proposition du garde des sceaux, ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 19 août 1998 ;

.../...

2

D E C R E T E :

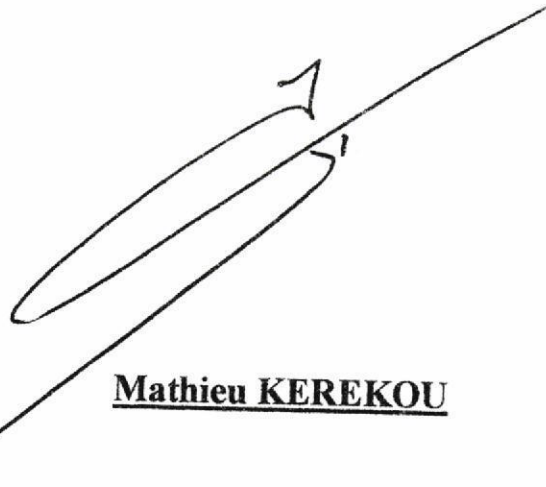
Article 1er.- Monsieur ISSA Moctar né le 05 septembre 1959 à Kandi (République du Bénin) de El Hadj ISSA et de Mariamou est autorisé à perdre la nationalité béninoise.

Article 2.- Le présent décret, prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé ISSA Moctar , ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3.- le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 15 septembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires
étrangères et de la coopération,



Kolawolé A. IDJI

Le garde des sceaux, Ministre
de la Justice, de la législation
et des droits de l'homme,



Joseph H. GNONLONFON

AMPLIATIONS :PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC MAEC 4 MDN 4
JLDH 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1